



Commune de ANTUGNAC

Séance du 02 avril 2025

Membres en exercice :	Date de la convocation: 21/03/2025
9	<i>deux avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe COMTE</i>
Présents : 7	Présents : Philippe COMTE, Florence FROU, Didier SACCO, Christophe SALVAT, Ferdinand HUGEL, Vera BLAGÉVA, Carole VERGÉ
Votants: 9	
Pour: 9	Représentés: Patrice BOUSQUET représenté par Philippe COMTE, Aurore HUGEL représentée par Ferdinand HUGEL
Contre: 0	
Abstentions: 0	Excusés:
	Absents:
	Secrétaire de séance: Christophe SALVAT

Objet: Approbation du Budget Primitif 2025 - M49 - DE_015_2025

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 M49

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 M49 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 168 785.16 €

Dépenses et recettes d'investissement : 408 355.51 €

DEPENSES RECETTES

Section de fonctionnement 168 785.16 € 168 785.16 €

Section d'investissement 408 355.51 € 408 355.51 €

TOTAL 577 140.67 € 577 140.67 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2025 M49,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2025 M49 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

DEPENSES RECETTES

Section de fonctionnement 168 785.16 € 168 785.16 €

Section d'investissement 408 355.51 € 408 355.51 €

TOTAL 577 140.67 € 577 140.67 €

Date de transmission de l'acte: 04/04/2025

Date de reception de l'AR: 04/04/2025

011-211100102-DE_015_2025-DE

A G E D I

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Philippe COMTE
Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié